

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

**SÉANCE MENSUELLE À HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 5 MAI 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT
PRÉSENTS :**

Le conseil de la Ville de Scotstown siège à huis clos en séance ordinaire ce 5 mai 2020, à 19 h, par voie de téléconférence et sur place.

Sont présents à cette séance :

Les conseillers :

Madame Cathy Roy, présente sur les lieux

Madame Noëlle Hayes, par téléconférence

Madame Sylvie Dubé, présente sur les lieux

Monsieur Marc-Olivier Désilets, par téléconférence

Monsieur Martin Valcourt, présent sur les lieux

Monsieur Gilles Valcourt, présent sur les lieux

Sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire, présent sur les lieux

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Et assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale, présente sur les lieux.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 et jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-141

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et que la directrice générale puissent y participer par téléconférence ou sur place.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 (résolution)
4. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets divers
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 avril 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'avril 2020 et comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 28 mars 2020
 - 5.3 Arrêté ministériel émis le 26 avril : impact pour les séances des conseils municipaux ordinaires ou extraordinaires concernant leurs diffusions (résolution)
 - 5.4 Employés municipaux
 - 5.4.1 Retour au travail progressif pour les employés absents en raison de la COVID-19 (information)
 - 5.4.2 Entrevues et embauche (résolution)
 - 5.4.3 Demande de Programme pour subvention salariale (résolution)
 - 5.5 Hommage aux bénévoles du mois d'avril et remerciements (résolution)
6. Sécurité publique
 - 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Médailles – Années de service (résolution)
 - 6.1.2 Camion autopompe Test accélération/freinage et pompe (résolution)
7. Voirie
 - 7.1 Abat-poussière (résolution)
 - 7.2 Travaux de nivelage (résolution)
 - 7.3 Route 257 – Mandat à la MRC HSF pour demande d'aide financière (résolution)
 - 7.4 Résumé de la vérification des rues et chemins pour l'entretien des chemins d'hiver (résolution)
 - 7.4.1 Acceptation du paiement versement de l'entretien des chemins d'hiver aux entrepreneurs (résolution)
 - 7.5 Dommage à plusieurs arbres sur le chemin Victoria Ouest – Réclamation (résolution)
8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)
 - 8.1 TECQ 2014-2018 – MAMH - Acceptation de la programmation révisée (information)
 - 8.2 TECQ – Offre de services pour assistance technique (résolution)
 - 8.3 Fermeture du Centre de Tri (matières recyclables) et arrêt des collectes des matières recyclables – Du 29 mai au 14 juin (résolution)
 - 8.4 Frais facturés pour supervision et assistance lors des travaux de réparation de la canalisation d'eau potable par le propriétaire Monsieur Jacques Beaunoyers (résolutions)
 - 8.5 Rappel : Écocentre mobile et site pour résidus verts – 9 mai de 9 h à 14 h (information)
 - 8.6 Nettoyage du réseau d'aqueduc – Dates à confirmer (information)
9. Aménagement, urbanisme et développement
 - 9.1 Inspecteur en bâtiment – Période temporaire (résolution)
 - 9.2 COVID-19 : Vente de garage : fin de semaine de la Fête des Patriotes (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

- 10. Loisir et culture
 - 10.1 Aide financière 2020 aux organismes locaux (résolution)
 - 10.2 Suivi des activités sur le territoire de Scotstown au cours des prochaines semaines
 - 10.2.1 COVID-19 - Annulation de la distribution de plants d'arbres (information)
 - 10.2.2 Ouverture de la piste cyclable du Marécage des Scots (information)
 - 10.2.3 COVID-19 - Annulation de la Fête de la pêche (information)
 - 10.2.4 COVID-19 – Annulation des festivités de la Fête nationale (information)
 - 10.2.5 25 mai – Assemblée générale annuelle des Loisirs Hampden-Scotstown (information)
 - 10.2.6 Camp de jour (information)
 - 10.2.7 Cours/Marche pour le HSF (confinement) – Du 2 au 9 mai – Nombreux prix à gagner (information)

- 11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia
 - 11.1 Dépôt de la correspondance
 - 11.2 _____
 - 11.3 _____

- 12. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets relatifs à l'ordre du jour

- 13. Fin de la rencontre

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, explique que la tenue de la séance ordinaire du conseil par téléconférence pour certains membres du conseil et physiquement pour les autres membres du conseil à lieu à huis clos est acceptée par décret du gouvernement.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020-05-142

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté tel que remis aux membres du conseil.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 (résolution)

Les membres du conseil ont reçu le 28 avril 2020 le procès-verbal de la séance du 7 avril 2020.

2020-05-143

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil, ceux-ci reportent son adoption.

ADOPTÉE

4. Période de questions

À la suite de l'avis public affiché et diffusé sur le site web de la ville le 1^{er} mai 2020, informant les citoyens qu'ils pouvaient acheminer des questions par courrier électronique pour obtenir réponse du conseil municipal, aucune question n'a été reçue.

5. Administration et finances

5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

Monsieur Iain MacAulay, maire, indique qu'il a assisté à quelques téléconférences dans le cadre du dossier de la route 257 pour les cinq (5) municipalités visées et la MRC du Haut-Saint-François. La prochaine téléconférence est prévue le 7 mai 2020.

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

Madame Sylvie Dubé, conseillère, informe les membres du conseil qu'elle a assisté à rencontre par vidéoconférence avec les représentants de la de la MRC du Haut-Saint-François et d'autres municipalités et que la décision pour la tenue de camp de jour n'est pas encore définitif. Cependant si les camps de jour peuvent avoir lieu plusieurs mesures sanitaires devront être mises en place. Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller, indique que le projet de restauration au Petit Écossais est toujours en démarche.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 avril 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2020-05-144

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 4 242,28 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

7129	Beauchesne Daniel	Travaux avec excavatrice : voirie et égout	370,50 \$
7133	Brenntag Canada Inc.	Station épuration : sulfate ferrique	2 607,63 \$
	CLOUTIER, Rémi	Travaux déneigement hors contrat	149,47 \$
	J.U. HOULE LTÉE	Désinfectants à mains	325,09 \$
	PHILIPPE MERCIER INC.	Réparation luminaires	789,59 \$
		TOTAL :	4 242,28 \$

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'avril 2020 et comptes courants à payer (résolution)

Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD ou remboursements)

Hydro Québec	Hôtel de Ville (électricité et chauffage maison des jeunes)	902,49 \$
	Sous-total - Hydro Québec :	902,49 \$
Bell	Garage municipal : Téléphone	93,58 \$
Bell	Bureau : téléphone sans fil	93,58 \$
Bell	Station d'épuration	82,14 \$
Bell	Poste de chlore	82,14 \$
	Sous-total - Bell :	351,44 \$
Visa	Bureau : frais de poste : Info-Scotstown	45,44 \$
Visa	Voirie : carburant, fusibles / Hôtel de Ville : eau et dépôt bouteille	143,55 \$
Visa	Bureau : frais de poste : Info-Scotstown	45,44 \$
Revenu Québec	Remises employeur : Avril 2020	2 356,06 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

A. Revenu Canada	Remises employeur : Avril 2020	984,74 \$
Hydro Québec	Poste de chlore	1 699,69 \$
Hydro Québec	Chalet terrain de balle : La Relève	225,08 \$
Hydro Québec	Station pompage, 157 Victoria O.	124,91 \$
Hydro Québec	Garage	1 623,08 \$
Hydro Québec	Parc (11 rue du Parc)	184,21 \$

Sous-total - Hydro Québec : 3 856,97 \$

Salaires nets payés du 1^{er} avril au 30 avril 2020 : 8 179,74 \$

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 5 mai 2020

7129	Beauchesne Daniel	Travaux avec excavatrice : voirie et égout	370,50 \$
7130	Conseil S. Loisirs Estrie	Adhésion	70,00 \$
7131	Central Maine Q. Railway	Droit passage réseaux municipaux	818,41 \$
7132	Produits Sany	Poste chlore : javel, contenant et crédit / Hôtel de Ville : savon antibactérien et gel désinfectant	821,28 \$
7133	Brenntag Canada Inc.	Station épuration : sulfate fer.	2 607,63 \$

Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD ou remboursements)

Association pompiers de Scotstown	Désinfectant à mains	191,25 \$
Beauchesne Gaétan	Travaux publics	350,00 \$
Canton de Lingwick	Publicité : offre emploi inspecteur bâtiment	84,62 \$
Cloutier, Rémi	Travaux déneigement hors contrat	149,47 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau potable et eau puits	376,55 \$
Gestion parasitaire A1	Services gestion paras. (6 mois)	707,10 \$
Groupe Ultima Inc.	Prime assurances municipales	1 534,00 \$
J.U. Houle Ltée	Désinfectants à mains	325,09 \$
L'événement	Photocopies	241,61 \$
Mac Aulay, Iain	Frais déplacement	104,50 \$
Marché Désilets	Eau, papier hygiénique, sacs	135,18 \$
MRC du H-S-François	Frais vente pour taxe, dossier route 257, téléphonie IP, interurbains et fibre optique	4 108,22 \$
Philippe Mercier Inc.	Réparation luminaires	789,59 \$
Pièces d'auto Angus	Travaux publics : visières	82,26 \$
Raymond Chabot G. Thorton	Vérification année 2018	1 029,03 \$
Robert Johanne	Concierge : mai 2020	393,98 \$
Services San. D. Fortier	Collectes déchets, récupération et location conteneurs	3 766,53 \$
Valoris / Régie Intern.	Site enfouissement et redevances	2 116,11 \$
	Grand total :	38 038,78 \$

2020-05-145

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2020-05-146

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mai 2020 à la somme de 15 395 \$:

# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total		180,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	125,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		825,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	500,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	100,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	400,00 \$
Sous-total		1 790,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	600,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile, graisse	450,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
02-330-00-525	Véhicules : entretien et réparation	0,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse	0,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	0,00 \$
Sous-total		2 350,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	500,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	500,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 000,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	275,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	50,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	2 700,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		9 625,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	0,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	125,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

Sous-total	575,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	15 395,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 28 avril 2020

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 28 avril 2020 a été remis aux membres du conseil pour l'atelier du 28 avril 2020.

5.3 Arrêté ministériel émis le 26 avril : impact pour les séances des conseils municipaux ordinaires ou extraordinaires concernant leurs diffusions (résolution)

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par [indiquer ici le moyen de communication choisi].

EN CONSÉQUENCE,

2020-05-147

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la présente séance du conseil est tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale y participent par personne avec une distance d'au moins 2 mètres entre les personnes ou/et par téléconférence;

Que l'ordre du jour préliminaire en date du 1^{er} mai 2020 a été affiché au tableau d'affichage et sur le site web de la ville pour permettre aux citoyens d'en prendre part;

Qu'un avis public a été affiché le 1^{er} mai 2020 au tableau d'affichage ainsi que sur le site web de la ville pour informer les citoyens qui souhaitent acheminer des questions au conseil municipal la procédure actuelle qui a été autorisée par les membres du conseil pour la séance du 5 mai 2020.

ADOPTÉE

5.4 Employés municipaux

5.4.1 Retour au travail progressif pour les employés absents en raison de la COVID-19 (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 et jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020;

Considérant qu'en raison de la situation d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement et des impacts de fermeture des garderies, d'entreprises et autres par le gouvernement, certains employés de la Ville de Scotstown ont dû d'absenter du travail pour prendre soin des membres de leurs familles;

Attendu que depuis le 16 mars, le bureau municipal est fermé au public;

Attendu que le gouvernement permet la réouverture de certains services et entreprises selon des échéanciers tout en exigeant le maintien de mesures de protection pour les employés et les citoyens;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown est conscient des mesures exigées par le gouvernement et appliquera les exigences gouvernementales et mesures sanitaires pour le respect et la sécurité des employés municipaux;

2020-05-148

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les mesures suivantes soient mises en place :

. Selon les directives du gouvernement, l'ouverture du bureau municipal et l'accessibilité du public seront mise en place selon un échéancier que le conseil municipal établira;

. Les mesures sanitaires soit mises en place en obligeant les gens qui accède à l'Hôtel de Ville à se désinfecter ou à se laver les mains;

. À garder une distance minimum de 2 mètres entre chaque personne qui sera présentera au bureau municipal;

Advenant que le gouvernement provincial ou fédéral doive remettre en force le confinement pour une période indéterminée en raison de recrudescence de la pandémie, le conseil municipal se réserve le droit de modifier et de fermer l'accès au bureau municipal et à ses lieux publics au public immédiatement sans une nouvelle résolution.

ADOPTÉE

5.4.2 Entrevues et embauche (résolution)

Attendu que le conseil municipal souhaite embaucher un employé pour le secteur des travaux publics pour un poste permanent de 40 heures par semaine pour une période de 40 à 52 semaines par année;

Attendu qu'une offre d'emploi a été diffusée sur divers site web;

Attendu qu'à la suite de la réception de plusieurs candidatures de personnes détenant les aptitudes et l'expérience répondant aux objectifs d'emploi ont été rencontrées;

Attendu qu'à la suite des entrevues passées, il est recommandé au conseil que la Ville de Scotstown embauche un des candidats rencontrés pour le travail dans le secteur des travaux publics;

2020-05-149

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal embauche Monsieur Mickael MacIver pour le secteur des travaux publics, au poste de remplaçant par intérim et pour une permanence pour un horaire de 40 heures par semaine débutant au cours des prochains jours et si possible dans la semaine du 11 mai 2020;

Qu'un contrat de travail sera signé pour la période de probation de 3 mois et stipulant toutes les conditions de l'emploi.

ADOPTÉE

2020-05-150

5.4.3 Demande de Programme pour subvention salariale (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown fasse la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salarial auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour la durée maximale permise.

Ce programme permettra l'ouverture d'un poste permanent aux travaux publics pour un 2^e employé à raison d'un horaire de 40 heures par semaine pour une durée de 30 semaines.

Madame Monique Polard, Directrice générale, est mandatée pour effectuer et transmettre la demande pour et au nom de la Ville de Scotstown. Elle sera responsable de la supervision de cet employé.

La Ville de Scotstown participera financièrement pour les montants relatifs aux déductions d'employeurs et une partie du salaire.

ADOPTÉE

5.5 Hommage aux bénévoles du mois d'avril et remerciements (résolution)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown désire souligner le bénévolat et les initiatives des citoyens ou des organismes communautaires de la localité au cours de la période de confinement des dernières semaines;

2020-05-151

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil transmette une lettre de remerciements à Messieurs Jean-Philippe Legendre et Martin Valcourt pour leurs heures de bénévolat pour les travaux de balayage des trottoirs et une partie de la cour de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Médailles – Années de service (résolution)

Considérant que l'attribution de la médaille de pompiers pour services distingués fait partie du Régime canadien de distinctions honorifiques et relève du Bureau du gouverneur général du Canada peuvent être remis aux pompiers ayant accumulé 20 ans de service, dont au moins 10 dans des fonctions comportant des risques peuvent recevoir une distinction;

Considérant que les personnes agissant à titre de pompier mettent tous les jours leur vie en danger;

Considérant qu'un tel honneur témoigne une conduite exemplaire de même que des longs et exceptionnels états de service de ceux et celles qui occupent des professions à haut risque;

2020-05-152

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown souhaite déposer la candidature des personnes suivantes :

- . Jean Louis Legendre;
- . Stéphane Turcotte;
- et René Charron

Pour souligner leurs nombreuses années de service au sein du Service incendie de Scotstown.

La directrice générale est mandatée pour remplir et transmettre le formulaire de candidature et Monsieur Iain MacAulay, maire, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

6.1.2 Camion autopompe Test accélération/freinage et pompe (résolution)

2020-05-153

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil autorise les essais annuels de freinage et accélération ainsi que la vérification de la pompe sur le camion incendie Freightliner en conformité avec la recommandation du Ministère de la Sécurité publique pour les véhicules incendie par le Garage JB Laroche (Lennoxville) en même temps que les réparations prévues pour l'impeller.

Monsieur René Charron, directeur incendie, est responsable de ce dossier et de se rendre avec le camion au garage.

Lors des travaux, les municipalités désignées par les ententes d'entraide automatique seront avisées.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Abat-poussière (résolution)

ATTENDU que la Ville de Scotstown souhaite faire l'essai cette année d'épandage d'abat-poussière liquide;

ATTENDU les demandes d'estimations auprès de 2 entreprises pour l'achat d'une quantité approximative de 4 700 litres d'abat poussière liquide :

- . Somavrac;
- . Transport Adrien Roy & Fille Inc.;

2020-05-154

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

QUE le conseil autorise l'achat d'une quantité approximative de 4 700 litres auprès de la compagnie Transport Adrien Roy & Filles Inc. au prix de 0,362\$ du litre incluant l'abat-poussière et l'épandage plus les taxes pour la saison estivale 2020 ainsi que celle de 2021 selon le tableau suivant :

NOM DES RUES, CHEMIN, ROUTES	GRAVIER (KM)	Taux concentration calcium liquide / km	Total nombre de litres	Transport Adrien Roy & Filles Inc. Prix : 0,362 \$ / litre
Route 257 nord (chemin de Gould)	1,5	2500	3750	1 357,50 \$
Rue Jean-Baptiste Godin	0,2	1200	240	86,88 \$
Rue du barrage (Parc Walter MacKenzie)	0,4	1600	640	231,68 \$
	2,1	5300	4630	1 676,06 \$
			TPS	83,80 \$
			TVQ	167,19 \$
			Total	1 927,05 \$

ADOPTÉE

7.2 Travaux de nivelage (résolution)

Attendu que des travaux de nivelage étaient rendus nécessaires pour une première action ce printemps et de l'état de la route 257 en particulier;

Attendu que la Municipalité de Lingwick ne pouvait effectuer les travaux sur le territoire de Scotstown au cours des derniers jours;

Attendu la demande faite à la Municipalité de Hampden pour exécuter les travaux de nivelage et que celle-ci n'a rendus aucune réponse à la Ville de Scotstown;

2020-05-155

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'action et la décision prise par la directrice générale pour retenir les services de Jocelyn Ménard pour les travaux de nivelage effectué le 2 mai dernier.

ADOPTÉE

7.3 Route 257 – Mandat à la MRC HSF pour demande d'aide financière (résolution)

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE SCOTSTOWN AUX COÛTS DE LA RÉFECTION DE LA ROUTE 257 EN FONCTION DE SUBVENTIONS DISPONIBLES DANS DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

CONSIDÉRANT la mise à jour des coûts de la réfection de la route 257 tel que présentée par les résultats de l'étude d'ingénierie préliminaire (voir annexe 1);

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités composant le comité intermunicipal de la route 257 doivent participer financièrement aux coûts de réfection de ladite route selon l'entente intermunicipale signée entre elles et la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire des demandes de subvention pour obtenir des fonds pour la réfection de la route 257 et que certains

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

programmes existent actuellement et d'autres programmes de subvention devraient être applicables à compter de 2020;

CONSIDÉRANT les scénarios présentés lors de la rencontre du 21 avril 2020 et le choix des critères requis afin d'aller de l'avant dans les demandes de subvention actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que le consortium des cinq municipalités, coordonné par la MRC, doit se doter de critères de choix pour faire des demandes de subvention dont, entre autres, le pourcentage de subvention disponible;

CONSIDÉRANT que le RIRRL (redressement des infrastructures routières locales) prévoit 75% de subvention possible et est applicable pour environ 15 km couvrant divers segments de la Route 257 apparaissant au tableau fourni en annexe, pour une somme d'environ 3,5 millions\$;

CONSIDÉRANT que, tel que présenté dans le même tableau, il est possible que nous ayons avantage à déposer des demandes d'aide financière combinées à plus d'un programme si les critères de financement sont favorables et si la mise de fonds globale n'excède pas 25% du coût du projet;

CONSIDÉRANT que, dans ce scénario global multiprogramme, ultimement si toute la route 257 pouvait faire l'objet d'un projet en une seule phase, le coût de ce projet pourrait être de 14 M \$; la mise de fonds devant être de moins de 25% de cette somme, telle que présentée dans le même tableau;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer notre part du cinquième de la mise de fonds, en tout ou en partie à l'aide de fonds propres, par le biais d'un emprunt contractée par la MRC ou de toute autre source;

CONSIDÉRANT que les sommes requises par les municipalités apparaissent aux scénarios proposés lors de la rencontre du 21 avril et que chaque municipalité doit décider des modes de financement qu'elle entend utiliser;

CONSIDÉRANT QUE les coûts présentés sont des estimations qui ne comprennent pas les frais préparatoires et d'accompagnement et que ceux-ci ne devront pas excéder un pourcentage du coût total habituellement associé à ce type de projet;

2020-05-156

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown accepte de rassembler et verser à la MRC du Haut-Saint-François sa part d'un cinquième de la mise de fonds nécessaire pour le projet de réfection qui sera déposé à un ou plusieurs programmes d'aide gouvernementale pour financer la voirie locale, jusqu'à concurrence de 732 763 \$.

ADOPTÉE

Informations complémentaires selon le document remis aux municipalités le 21 avril 2020 :

Mise de fonds répartie par cinq, selon les deux scénarios

- RIRL seulement (phase 1 de ±15 km): 867 645 \$ / 5 = 173 529 \$
- RIRL + AIIRL + nouveau fonds (±40 km ou 100% en une phase) : 3 663 813 \$ / 5 = 732 763 \$ en phase subséquente

Note 1: l'hypothèse de financement global à 75% implique des critères avantageux pour diminuer la mise de fonds des municipalités dévitalisées et / ou des regroupements

Note 2: A ces coûts doivent être ajoutés les frais de préparation

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Note 3: Chaque municipalité doit comprendre ses options, selon le TECQ et chacune a l'opportunité d'utiliser l'option de l'emprunt par la MRC

Document complémentaire remis aux municipalités le 21 avril 2020 :
Annexe 1



MRC du Haut-Saint-François
Révision de la route 257 entre les municipalités de La Pêche et de Weedon
Résumé du PIRL 2015 - interventions et coûts optionnels
N° de dossier : 154C-0020823-42 (MRC)

Segment ESP	Type de chaussée	Longueur (m)	Largeur de chaussée (m)	Superficie (m²)	Interventions recommandées PIRL 2015	Avis d'ingénieur	PIRL 2015		PIRL 2015 - interventions et coûts actualisés 2020		Programme (interventions)	Programme (interventions)	Option - Chaussée gratuite à payer
							Coût des travaux prévus	Coût des travaux révisés	Coût unitaire chaussée	Coût des travaux prévus			
Municipalité de La Pêche													
257-526	Bitume	505	6,30	3 180	Couche mince pavés	Avenée 1	12 600 \$	13 600 \$	24 800 \$	27 600 \$	27 600 \$	27 600 \$	- \$
257-565-1	Bitume	1 720	6,30	10 770	Reconstruction	N/A	60 300 \$	60 300 \$	104 276 \$	104 276 \$	104 276 \$	104 276 \$	- \$
257-565-2	Bitume	720	6,30	4 536	Rehabilitation en pavés	Avenée 4	264 000 \$	264 000 \$	275 625 \$	275 625 \$	275 625 \$	275 625 \$	- \$
257-565-3	Bitume	800	6,30	5 040	Rehabilitation en pavés	Avenée 5	342 000 \$	342 000 \$	354 375 \$	354 375 \$	354 375 \$	354 375 \$	- \$
257-565-5	Bitume	2 820	6,30	17 802	Rehabilitation en pavés	N/A	1 202 268 \$	1 202 268 \$	1 211 208 \$	1 211 208 \$	1 211 208 \$	1 211 208 \$	- \$
257-565-6	Bitume	4 680	6,30	29 496	Rehabilitation en pavés	N/A	2 862 000 \$	2 862 000 \$	2 862 000 \$	2 862 000 \$	2 862 000 \$	2 862 000 \$	- \$
Municipalité du canton de Hampden													
257-570-1	Bitume	1 800	6,10	10 980	Rehabilitation en pavés	N/A	714 748 \$	714 748 \$	808 202 \$	808 202 \$	808 202 \$	808 202 \$	- \$
257-570-2	Bitume	820	6,10	4 992	Rehabilitation en pavés	Avenée 2	98 100 \$	98 100 \$	104 205 \$	104 205 \$	104 205 \$	104 205 \$	- \$
257-570-3	Bitume	800	6,10	4 880	Rehabilitation en pavés	Avenée 3	180 000 \$	180 000 \$	190 625 \$	190 625 \$	190 625 \$	190 625 \$	- \$
257-570-4	Bitume	3 120	6,10	19 032	Rehabilitation en pavés	N/A	632 419 \$	632 419 \$	679 360 \$	679 360 \$	679 360 \$	679 360 \$	- \$
Ville de Scotstown													
257-580-1	Bitume	620	6,00	3 720	Rehabilitation en pavés	Avenée 3	206 848 \$	177 000 \$	246 562 \$	246 562 \$	246 562 \$	246 562 \$	- \$
257-580-2	Bitume	400	6,00	2 400	Rehabilitation en pavés	Avenée 4	264 000 \$	264 000 \$	274 625 \$	274 625 \$	274 625 \$	274 625 \$	- \$
257-580-3	Bitume	250	6,00	1 500	Rehabilitation en pavés	Avenée 1	48 875 \$	48 875 \$	51 875 \$	51 875 \$	51 875 \$	51 875 \$	- \$
257-580-4	Bitume	393	6,00	2 358	Rehabilitation en pavés	Avenée 2	200 420 \$	200 420 \$	208 791 \$	208 791 \$	208 791 \$	208 791 \$	- \$
257-580-5	Bitume	691	6,00	4 146	Couche mince pavés	Avenée 2	341 412 \$	341 412 \$	359 555 \$	359 555 \$	359 555 \$	359 555 \$	- \$
257-580-6	Gravier	1 475	6,00	8 850	Rechargement graviers	N/A	102 373 \$	102 373 \$	102 373 \$	102 373 \$	102 373 \$	102 373 \$	- \$
Municipalité de Weedon													
257-590-1	Gravier	2 170	6,10	13 233	Rechargement graviers	N/A	682 726 \$	682 726 \$	724 200 \$	724 200 \$	724 200 \$	724 200 \$	- \$
257-590-2	Gravier	1 100	6,10	6 710	Rechargement graviers	N/A	329 808 \$	329 808 \$	352 441 \$	352 441 \$	352 441 \$	352 441 \$	- \$
257-590-3	Gravier	791	6,10	4 825	Couche mince pavés	Avenée 1	4 000 \$	4 000 \$	77 660 \$	77 660 \$	77 660 \$	77 660 \$	- \$
257-590-4	Gravier	250	6,10	1 515	Couche mince pavés	Avenée 1	8 100 \$	8 100 \$	24 300 \$	24 300 \$	24 300 \$	24 300 \$	- \$
257-590-5	Gravier	1 550	6,10	9 455	Rechargement en graviers	Avenée 1	12 555 \$	12 555 \$	136 660 \$	136 660 \$	136 660 \$	136 660 \$	- \$
257-590-6	Gravier	4 500	6,10	27 450	Couche mince pavés	Avenée 2	145 800 \$	145 800 \$	437 400 \$	437 400 \$	437 400 \$	437 400 \$	- \$
Total :													
		39 322 m		246 226 m²			7 632 878 \$	7 632 878 \$	8 163 066 \$	8 163 066 \$	8 163 066 \$	8 163 066 \$	- \$
							2 432 878 \$	2 432 878 \$	2 432 878 \$	2 432 878 \$	2 432 878 \$	2 432 878 \$	- \$
							9 065 756 \$	9 065 756 \$	10 595 944 \$	10 595 944 \$	10 595 944 \$	10 595 944 \$	- \$

Montant total des travaux incluant pavage optionnel :	11 130 511 \$
Subvention potentielle programme AIRRL (75%) :	8 347 253 \$
Subvention potentielle programme AIRRL (50%) :	5 565 256 \$
Travaux sans subvention (pavage optionnel) :	3 524 748 \$
Montant à la charge des municipalités :	867 645 \$
Incluant pavage optionnel :	4 697 611 \$
Incluant pavage optionnel :	8 222 351 \$

PIIRL 2015	Coûts actualisés 2020	Scénarios à l'étude
Travaux retenus au plan quinquennal du PIIRL : 2 196 924 \$	3 470 578 \$	RIRL (75%) - si seulement ce scénario retenu, mise de fonds 867 645 \$
Travaux non retenus au plan quinquennal du PIIRL : 6 599 450 \$	7 659 933 \$	AIIRL (50%); non recommandé seul
Total 8 796 374 \$	Total 11 130 511 \$	
	Total avec pavage des segments actuellement gravelés (non admissible au RIRL et AIIRL – à vérifier): 14 655 251 \$	RIRL + AIIRL + nouveau fonds; mise de fonds avec hypothèse 75% d'aide globale 3 663 813 \$

7.4 Résumé de la vérification des rues et chemins pour l'entretien des chemins d'hiver (résolution)

Attendu que les conseillers Madame Sylvie Dubé et Monsieur Martin Valcourt ont procédé à une vérification du réseau routier visant la fin de l'entretien des chemins de la période hivernale 2019-2020 le 4 mai dernier;

2020-05-157

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le rapport remis aux membres du conseil soit et est accepté.

ADOPTÉE

7.4.1 Acceptation du paiement versement de l'entretien des chemins d'hiver aux entrepreneurs – Municipalité de Hampden (résolution)

Attendu qu'une vérification à la suite de la fin de la période hivernale 2019-2020 a été effectuée par les conseillers responsables de la voirie pour constater si des infrastructures de la Ville de Scotstown ou à des citoyens ont été endommagées lors de l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que Monsieur Martin Valcourt, conseiller, et Madame Sylvie Dubé, conseillère, responsables du comité de voirie au sein du conseil municipal ont procédé à cette vérification et qu'ils confirment qu'aucun dommage n'a été constaté aux infrastructures municipales et aux propriétés privées;

2020-05-158

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown procède au dernier versement de l'entretien des chemins d'hiver de la saison 2019-2020 selon le devis et contrat à la Municipalité de Hampden.

ADOPTÉE

Acceptation du paiement versement de l'entretien des chemins d'hiver aux entrepreneurs – Monsieur Rémi Cloutier (résolution)

Attendu qu'une vérification à la suite de la fin de la période hivernale 2019-2020 a été effectuée par les conseillers responsables de la voirie pour constater si des infrastructures de la Ville de Scotstown ou à des citoyens ont été endommagées lors de l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que Monsieur Martin Valcourt, conseiller, et Madame Sylvie Dubé, conseillère, responsables du comité de voirie au sein du conseil municipal ont procédé à cette vérification et qu'ils confirment qu'aucun dommage n'a été constaté aux infrastructures municipales et aux propriétés privées;

2020-05-159

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown procède au dernier versement de l'entretien des chemins d'hiver de la saison 2019-2020 selon le devis et contrat à Monsieur Rémi.

ADOPTÉE

7.5 Domage à plusieurs arbres sur le chemin Victoria Ouest – Réclamation (résolution)

Considérant que lors de la période hivernale 2019-2020, il a été constaté que plusieurs arbres situés le long du chemin Victoria Ouest en périmètre urbain de la Ville de Scotstown ont été très abîmés et qu'ils ne survivront pas;

Considérant que ces arbres ont une dizaine d'années et que ce n'est pas la première année qu'ils sont en place et qu'ils ont pourtant survécu à plusieurs hivers et par le fait même au passage des camions servant à l'entretien du réseau routier;

2020-05-160

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown transmette une réclamation au Ministère des Transports qui a la gestion de la route 214, soit le chemin Victoria Ouest et que les arbres abîmés soient remplacés aux frais du Ministère des Transports et de l'entrepreneur responsable du déneigement dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

8.1 **TECQ 2014-2018 – MAMH - Acceptation de la programmation révisée (information)**

La directrice générale informe les membres du conseil de la réception d'une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 mai dernier, en référence au Programme d'aide financière TECQ 2014-2018.

Cette lettre indique que la programmation de travaux révisée, présentée par la ville le 9 décembre 2019, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Le MAMH pourra recommander à la SOFIL, après l'approbation de la reddition de comptes, le versement à votre ville d'un montant additionnel de 483 834 \$, ce qui porte à 547 801 \$ le montant cumulatif autorisé provenant d'une partie de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. La contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées.

La ville peut désormais compléter le processus de reddition de comptes finale tel qu'exigé au Programme de la TECQ 2014-2018. La reddition doit être vérifiée par un auditeur indépendant. Les instructions relatives à la reddition de comptes du Programme de la TECQ 2014-2018 se retrouvent sur le site Web du Ministère.

8.2 **TECQ 2019-2023 – Offre de services pour assistance technique (résolution)**

Attendu le dossier de la route 257 en étude au niveau de la MRC en concertation entre les 5 municipalités : La Patrie, Lingwick, Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown;

Attendu que les infrastructures des réseaux municipaux aqueduc et égout sont situés sur le parcours de la route 257;

Attendu que les réseaux d'aqueduc et d'égout situés sur la rue Albert et le chemin de Ditton sont désuets et sont identifiés prioritaires au Plan d'intervention du 26 février 2016, révisé le 21 décembre 2017 et le 20 décembre 2018;

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite déposer la programmation des travaux envisagés dans le cadre du Programme TECQ auprès du Ministère des Affaires et de l'habitation pour le remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue Albert et/ou le chemin de Ditton selon les coûts estimés et les études qui doivent être effectuées pour le réseau d'égout pluvial et les émissaires;

POUR CES MOTIFS,

2020-05-161

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'offre de service de la firme EXP et mandate Monsieur Pierre Grondin, ingénieur, pour effectuer les travaux suivants :

- l'objectif de la présente offre de service est de vous assister au niveau de l'ingénierie pour la réalisation de différents projets, dont notamment les projets suivants :

- Assistance technique (sur appel) pour la mise à jour de la programmation de la TECQ 2019-2023;
- Assistance technique (sur appel) pour l'évaluation des coûts de construction et/ou de réfection de travaux municipaux en lien avec la programmation de la TECQ 2019-2023 dont notamment les travaux des services municipaux sur la route 257 (chemin de Ditton et rue Albert);
- Assistance technique pour la validation sommaire du réseau d'égout pluvial en lien avec les travaux à venir pour la TECQ 2019-2023;
- Suivi et coordination générale avec la Ville.

Pour cette assistance technique, la tarification est fixée sur la base horaire selon le décret 1235-87 du gouvernement du Québec. Comme budget de départ, budget de 6 500 \$ excluant les taxes applicables.

Si ce budget s'avère insuffisant, vous serez avisés en fonction de l'évolution des projets.

Prendre note que la présente offre de service exclut l'assistance technique pour les projets d'immobilisation qui nécessiteront des honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$. Dans ce cas précis, la Ville devra alors respecter les normes d'adjudication des contrats municipaux selon les exigences définies dans la Loi des cités et villes.

ADOPTÉE

8.3 Fermeture du Centre de Tri (matières recyclables) et arrêt des collectes des matières recyclables – Du 29 mai au 14 juin (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown a été avisée que le Centre de Tri de Sherbrooke responsable de la réception et du traitement des matières recyclables procéderait à la fermeture de son site du 29 mai au 14 juin 2020 pour le remplacement d'équipements;

Attendu que l'entrepreneur responsable de la collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Scotstown a informé la municipalité qu'il doit respecter le contrat envers la ville impliquant le nombre annuel fixe de collectes;

Attendu que certains commerces ou industries qui utilisent des conteneurs pour leurs matières recyclables, car ils reçoivent le service de collecte des matières recyclables à toutes les semaines en raison de la quantité énorme de matières recyclables ne possèdent pas l'espace pour garder leur récupération pendant 2 deux semaines;

Attendu qu'un arrêt de collecte des matières recyclables peut inciter les citoyens à déposer leurs matières recyclables dans le bac noir qui sera par la suite acheminé au site d'enfouissement ce que le conseil municipal refuse;

Attendu que les citoyens qui se retrouveront avec un excédent de matières recyclables peuvent se départir de leurs matières recyclables dans les conteneurs de déchets qui sont situés chez des commerces et industries et qui seront également acheminées au site d'enfouissement;

Attendu qu'un arrêt de collecte pendant deux (2) semaines peut également risquer de retrouver des matières recyclables dans les fossés des petites routes sans habitations dans les secteurs boisés;

Attendu que la ville a fait des vérifications pour trouver une solution et que des frais supplémentaires devront être payés pour acheminer les matières recyclables vers un autre centre de tri;

2020-05-162

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande aux dirigeants et responsables du Centre de Tri de trouver une solution sans frais supplémentaires pour que les collectes des matières recyclables soient effectuées normalement du 29 mai au 14 juin 2020 pour les citoyens, commerces et industries de la localité.

Que cette résolution soit transmise au Centre de Tri de Sherbrooke et copie à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

8.4 Frais facturés pour supervision et assistance lors des travaux de réparation de la canalisation d'eau potable par le propriétaire Monsieur Jacques Beaunoyers (résolution)

Attendu que la fermeture de l'entrée de service de l'eau potable a été effectuée il y a quelques semaines en raison d'une fuite d'eau soupçonnée et qui affectait la pression d'aqueduc pour les résidences de la rue Scott;

Attendu que le délai de procéder aux travaux résulte d'un délai pour rejoindre et coordonnés les travaux avec le propriétaire et le confinement provoqué par la pandémie de la COVID-19 a obligé la fermeture de plusieurs entreprises;

Attendu que les travaux doivent être effectués par le propriétaire sous la supervision d'un employé municipal et d'un plombier accrédité;

Attendu que le propriétaire a débuté les travaux le 4 mai sans supervision et qu'il a contacté la ville pour indiquer qu'un écoulement d'eau anormal a été détecté;

Attendu que la ville a dû intervenir rapidement par la présence d'un employé municipal sur place pour éviter d'aggraver la situation qui aurait résulté à la fermeture complète du service d'aqueduc pour les résidents de la rue Scotts et possiblement de certaines propriétés sur le chemin de Ditton;

Attendu que pour effectuer les travaux le plus rapidement possible, la Ville a fait effectuer les travaux avec un plombier certifié et la location d'une rétrocaveuse sous la supervision de la firme Aquatech, responsable des réseaux municipaux avec l'acceptation verbale du propriétaire lors des conversations téléphoniques que la directrice générale et Monsieur Jacques Beaunoyers, propriétaire, entre le 4 et le 5 mai 2020;

2020-05-163

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown facture tous les frais reliés aux travaux de branchement d'aqueduc effectués sur la propriété du 118, chemin de Ditton au propriétaire.

ADOPTÉE

8.5 Rappel : Écocentre mobile et site pour résidus verts – 9 mai de 9 h à 14 h (résolution)

2020-05-164

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'un rappel soit diffusé sur la page Facebook de la ville pour la l'événement prévu de l'Écocentre mobile et l'ouverture du site pour les résidus verts, samedi 9 mai 2020 de 9 h à 14 h sur le terrain à l'arrière du terrain de balle.

Messieurs Iain MacAulay, maire accompagné des conseillers Messieurs Martin Valcourt et Gilles Valcourt seront sur place.

ADOPTÉE

2020-05-165

8.6 Nettoyage du réseau d'aqueduc – Dates à confirmer (information)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il soit diffusé dans l'Info-Scotstown, sur le site web et sur la Page Facebook de la ville l'information concernant le nettoyage du réseau d'aqueduc qui aura lieu entre le 19 et le 22 mai prochain.

Ces travaux seront effectués par un (1) ou deux (2) représentants de la firme Aquatech accompagnés d'un employé municipal.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Inspecteur en bâtiment – Période temporaire (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown conjointement avec les municipalités de Hampden, Lingwick et Westbury ont participé à la diffusion d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment ;

Attendu que le processus n'est pas finalisé ;

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu plusieurs demandes de citoyens pour l'obtention de permis des rénovations ou autres ;

2020-05-166

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate la directrice générale à recourir aux services d'un inspecteur en bâtiment pour une période temporaire afin de faire le suivi des demandes de permis reçues, le suivi des permis émis au cours de la dernière année afin de transmettre le tout au département d'évaluation de la MRC du Haut-Saint-François.

Monsieur Fernando Rosas sera mandaté pour remplir cette fonction de façon temporaire ou toute autre personne ayant l'expertise nécessaire.

ADOPTÉE

9.2 COVID-19 : Vente de garage : fin de semaine de la Fête des Patriotes (résolution)

Attendu que selon le règlement 383-09, les ventes de garage sont autorisées sans permis la fin de la semaine de la Fête des Patriotes;

Attendu les mesures sanitaires relatives à la pandémie de la COVID-19 décrétées par le gouvernement qui interdit les rassemblements;

2020-05-167

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Le conseil municipal de la Ville de Scotstown interdit la tenue des ventes de garage la fin de semaine de la Fête des Patriotes, soit du 15 au 18 mai 2020, afin de limiter la propagation du virus, la Ville de Scotstown se doit de respecter les directives gouvernementales et juge plus prudent de limiter les

rassemblements et les échanges de biens entre les citoyens qu'occasionne ce type d'événement.

L'information sera diffusée sur le site web de la ville, dans l'Info-Scotstown et sur la page Facebook de la ville. En ce qui concerne la vente de garage prévue à l'automne, la décision sera prise ultérieurement selon la situation reliée à la pandémie et les directives du gouvernement pour les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Aide financière 2020 aux organismes locaux (résolution)

2020-05-168

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

10.2 Suivi des activités sur le territoire de Scotstown au cours des prochaines semaines

10.2.1 COVID-19 - Annulation de la distribution de plants d'arbres (information)

La Ville de Scotstown a reçu une communication du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indiquant que la distribution des plants auquel la ville s'était inscrite est annulée en raison de la pandémie de la COVID-19.

10.2.2 Ouverture de la piste cyclable du Marécage des Scots (information)

La piste cyclable du Marécage des Scots doit ouvrir le 16 mai prochain si les mesures sanitaires édictées par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19 le permettent.

Une tournée et vérification sera faite au cours des prochains jours et des travaux seront effectués par les employés de la ville si nécessaires.

10.2.3 COVID-19 - Annulation de la Fête de la pêche (information)

En raison des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19 qui interdit les rassemblements, la Fête de la pêche, édition 2020, est annulée.

Les membres du conseil soulignent leur regret de l'annulation de cet événement majeur qui a lieu à Scotstown depuis plus d'une vingtaine d'années.

10.2.4 COVID-19 – Annulation des festivités de la Fête nationale (information)

En raison des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19 qui interdit les rassemblements, les festivités de la Fête nationale, édition 2020, qui devait avoir lieu cette année à Hampden sont annulées.

Les membres du conseil soulignent leur regret de l'annulation de ces festivités est tenue en alternance dans la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden depuis quelques années.

10.2.5 25 mai – Assemblée générale annuelle des Loisirs Hampden-Scotstown (information)

La conseillère Madame Sylvie Dubé donne les informations que l'organisme Loisirs Hampden-Scotstown tiendra son assemblée générale

annuelle le 25 mai prochain par vidéoconférence Zoom, en raison de la situation actuelle du COVID-19 qui interdit les rassemblements.

Les informations ont été diffusées sur différentes pages Facebook et toutes les personnes intéressées à participer peuvent communiquer par courrier électronique auprès de Monsieur Martin Turcotte, administrateur, pour faire leur inscription.

10.2.6 Camp de jour (information)

La conseillère madame Sylvie Dubé informe les membres du conseil qu'elle a assisté à une rencontre par vidéoconférence avec les représentants de la MRC du Haut-Saint-François et de plusieurs municipalités concernant la tenue des camps de jours pendant la saison estivale et des mesures sanitaires exigées par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19.

Ces mesures sanitaires exigeront beaucoup de surveillance de la part des animateurs et des frais pour l'organisme.

Les Loisirs Hampden-Scotstown prendront la décision au cours des prochains jours si le camp de jour a lieu.

10.2.7 Cours/Marche pour le HSF (confinement) – Du 2 au 9 mai – Nombreux prix à gagner (information)

La conseillère Madame Sylvie Dubé souligne la tenue de l'événement qui se tient actuellement dans le cadre de Cours/Marche pour le HSF (confinement) et invite les gens à participer entre le 2 et le 9 mai 2020 pour différentes longueurs de trajet. Plusieurs prix seront offerts.

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Dépôt de la correspondance

La directrice générale a remis la liste de la correspondance aux membres du conseil.

2020-05-169

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la correspondance soit classée selon le calendrier de conversation des documents et archives municipales.

ADOPTÉE

11.2 Aucun point ajouté.

11.3 Aucun point ajouté.

12. Période de questions : questions reçues par courrier électronique – sujets relatifs à l'ordre du jour

À la suite de l'avis public affiché et diffusé sur le site web de la ville le 1^{er} mai 2020, informant les citoyens qu'ils pouvaient acheminer des questions par courrier électronique pour obtenir réponse du conseil municipal, aucune question n'a été reçue.

2020-05-170

13. Levée de la séance (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent par téléconférence

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice générale